

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
19.09.2023

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 2

Résultat du vote :
Voix « pour » : 9
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
29.09.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois octobre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Etaient présents : Mme VAN DE WALLE, Mr KOCH, Mme CAPPENDÏK, Mme PIGEAT, Mr BAUGE, Mme GROS, Mme MOREAU et Mr MOURBRUN

Avaient donné pouvoir : Mme MARGUERITAT représentée par Mme VAN DE WALLE, Mr RAIMBAULT représenté par Mr KOCH

Etaient absents ou excusés : Mme TURE et Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mr KOCH a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023/37 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

7.5.2. Subventions attributions

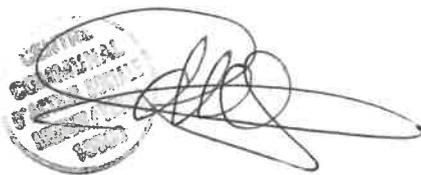
Vu la demande de Madame la Présidente du Comité des Œuvres Sociales, en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre des actions en faveur du personnel,

Les membres du Conseil d'Administration, acceptent à l'unanimité ;

- **D'attribuer une subvention d'un montant de 2 850 euros au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Mehun sur Yèvre, qui regroupe les collectivités et établissements suivants :**
 - o La commune de Mehun sur Yèvre
 - o Le Centre Communal d'Action Sociale
- **Autorisent le Président du CCAS à procéder au versement des sommes votées.**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Le Président,



Jean-Louis SALAK

Le Secrétaire de séance,



Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>